



CROIX ROUGE FRANÇAISE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le 6 juin 2020

Les salariés des Services d'Aide À Domicile de la Croix-Rouge française poussés vers encore plus de précarité

La CRf a pris la décision de transférer à AMICIAL
l'ensemble de ses SAAD au 1^{er} janvier 2021

Et voilà ce qu'elle réserve à ses futurs ex-salariés

CHANGEMENT DE CONVENTION = HORAIRES À RALLONGE

- Allongement de la durée du travail et de l'amplitude
- Modification du régime des coupures
- Modification de la prise en compte des inter-vacations
- Modification des délais de prévenance, salariés corvéables à merci

UBERISATION DE LA RELATION DE TRAVAIL

- Mise en place de plateformes de services de proximité
- Statut d'autoentrepreneur envisagé pour une plus grande précarisation
- Dégradation ou disparition du suivi par les Service de Santé au Travail

PERTE DU 13^{ième} MOIS (PFA)

La CRf met en avant le maintien de la rémunération lors du transfert des contrats de travail, mais sans inclure la PFA dans le calcul

UN MODELE DE MANAGEMENT DU 19^{ième} SIECLE

Un dialogue social difficile dans une structure où la voix des salariés ne compte pas

Jean Paul THOMAS –
Délégué Syndical Central, Croix-Rouge française
Mail : jpthomas@cfdt-santesociaux80.org
Tél : 06-03-66-50-42



Le 6 juin 2020

- **5 Plans de Sauvegarde de l'Emploi** (plus de 200 départs)
- **La cession du CMCK** (700 salariés)
- **La cession du SSR de Beaumanoir** (une centaine de salariés)
- **La cession du SAAD de Villeurbanne à l'AMAPA** (près de 200 salariés)
- **La cession déjà à AMICIAL et à Bien à la Maison de 6 SAAD avec près de 1000 salariés**

Et tant d'autres structures vendues à la découpe, dans des conditions financières extrêmement défavorables à la CRf.

La liste est longue de nos collègues, pourtant attachés, pour certains depuis de très longues années, aux valeurs portées par la CRf, que l'on a poussé dehors ces dernières années.

Cette fois c'est l'ensemble des SAAD Croix-Rouge qui va au tapis, par la volonté de la gouvernance.

Comme à chaque fois, la CRf met en avant, pour toutes ces opérations, la nécessité économique et d'impérieux besoins de trésorerie, alors que par ailleurs, le panier est percé de toutes parts.

Comme à chaque projet de cession, qui, nous l'avons démontré, n'avait aucun caractère impérieux, mais était le fruit du « Fait du Prince » et d'une incurie managériale, la Cfdt sera aux côtés des salariés, ainsi malmenés, et emploiera tous les moyens à sa disposition pour tenter qu'enfin l'employeur revienne à la raison. Déjà le CSE Central a diligenté une expertise sur ce projet de cession, et a donné mandat à sa Secrétaire, accompagnée

Jean Paul THOMAS –
Délégué Syndical Central, Croix-Rouge française
Mail : jpthomas@cfdt-santesociaux80.org
Tél : 06-03-66-50-42





CROIX ROUGE FRANÇAISE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**du cabinet d'avocat du CSE Central, pour aller en recours
juridique auprès des tribunaux**

Le 6 juin 2020

Jean Paul THOMAS -
Délégué Syndical Central, Croix-Rouge française
Mail : jpthomas@cfdt-santesociaux80.org
Tél : 06-03-66-50-42

